

**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue
Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2022
à Aimargues**

Séance du 21 juin 2022

Date de convocation : 14 juin 2022

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin, à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Thierry Féline, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu, Thierry Agnel.

Absents excusés :

Philippe Gras, Pierre Griselin.

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Rapport préparatoire pour le prochain comité syndical :

1. Signature d'une convention de partenariat entre la destination Vignobles & Découvertes et le comité régional du tourisme et des loisirs Occitanie 2022
2. Signature d'une convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG30
3. Application de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
4. Mise en œuvre du télétravail, Adoption du règlement
5. Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables

Questions diverses

- Gouvernance et avancement du CTO 22-28/ATI FEDER (pour information CR 1^{er} Cotech)
- Information sur le personnel
- Distribution des projets de territoire
- Intervention dans les EPCI (Conseil de développement et missions PETR)
- Rencontres des 50 maires du territoire
- Journée « Porte-ouverte » du 6 juillet

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et fait la lecture de l'ordre du jour.

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical

1. Signature d'une convention de partenariat entre la destination Vignobles & Découvertes et le comité régional du tourisme et des loisirs Occitanie 2022

Exposé :

Il sera présenté par Mme Rosier-Dufond.

Le Comité Régional du Tourisme propose une communication incluant le label Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue pour un montant de 100 € permettant d'avoir accès à la campagne « Occitanie, destination saveurs », la participation à des événements agritouristiques, des accueils presse/influenceurs et « Le fascinant Week-end » Vignobles et découvertes.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres du Bureau n'ont pas d'observations à formuler et approuvent le présent rapport.

2. Signature d'une convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG30

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

En application de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire. Le Centre de Gestion devient médiateur dans les domaines relevant de ses compétences. Les collectivités qui le souhaitent peuvent passer convention.

En adhérant à cette mission, le PETR prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

Le CDG 30 a fixé un tarif de 300 € pour les collectivités et établissements affiliés.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer à la mission de médiation du CDG 30,
- De signer la convention jointe en annexe,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Il est précisé que le CDG peut intervenir sur demande de la collectivité pour tout autres litiges hors liste établie par décret au tarif de 300 € par dossier.

Le Bureau n'a pas de question et approuve le rapport.

3. Application de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

La réforme de la publicité des actes des collectivités modifie le principe de la publication des actes. Pour les syndicats, le choix est donné de décider du mode de publicité de leurs actes, en choisissant soit l'affichage, soit la publication sur papier, soit la publication sous forme électronique des délibérations.

Les actes du PETR sont déjà mis en ligne sur le site internet.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter la proposition de publicité des actes du PETR Vidourle Camargue par publication sous forme électronique sur le site internet du syndicat,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de question. La proposition est validée par le Bureau.

4. Mise en œuvre du télétravail, Adoption du règlement

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez

Déjà présenté en comité syndical, le projet de règlement du télétravail a reçu un avis favorable du Comité technique du CDG 30.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** la proposition de mise en œuvre et **d'approuver** le règlement du télétravail,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. Martinez fait part de sa réserve sur le télétravail même si les agents du PETR ont prouvé leur adaptabilité lors de la crise du Covid.

M. Charlier précise que les agents ne sont pas favorables à un télétravail systématique et régulier. C'est pour cela qu'un quota de 23 jours/an est établi sans obligation d'utiliser la totalité.

M. Fataccioli fait part de son expérience en cas d'accident durant le télétravail et son imputabilité en accident du travail. Il est difficile de vérifier et contrôler. Il n'y a pas de jurisprudence pour l'instant.

Le projet de règlement est finalement approuvé.

5. Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables

Exposé :

Il sera présenté par M. Martinez.

Les dispositifs de prise en charge des titres de transport et du « Forfait mobilités durables » ont pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage ou les transports en commun pour la réalisation des trajets domicile/travail.

Un projet de règlement de mise en œuvre est proposé.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** les propositions de mise en œuvre du Forfait mobilités durables et de prise en charge des titres de transport,
- **De soumettre pour avis** les présentes dispositions au Comité Technique du Centre de Gestion du Gard,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. Martinez souligne que les conditions de mobilités durables sur le territoire ne sont pas évidentes tant par train que par bus. Cependant il faut favoriser ces types de dispositifs. M. Charlier évoque les possibilités de co-voiturage plus favorables.

Il n'y a pas de question et le Bureau est favorable à la demande d'avis du Comité technique du CDG 30.

Questions diverses

- Gouvernance et avancement du CTO 22-28/ATI FEDER/LEADER :

A la suite du 1^{er} Comité technique du 29 avril 2022, le nombre de sièges proposé entre les signataires a été reçu favorablement en bureaux ou conseils communautaires, notamment 3 pour la CCPL. Le rétroplanning est maintenu pour une validation de la candidature au mois de septembre et un passage en commission permanente de la Région en octobre/décembre 2022.

L'appel à candidatures pour l'ATI FEDER a également été reçu par le PETR qui devra se porter structure chef de file en tant que périmètre CTO. Le dossier doit être rendu pour le 16 septembre selon le calendrier fixé par la Région.

La concertation pour les futurs contrats a été menée durant 3 journées au mois de mai et a réuni environ 150 personnes.

CRTE Vidourle Camargue : une convention annuelle va être signée sur la base d'une maquette proposée par la Préfecture en cours de mise à jour selon les arrêtés attributifs émis. Le calendrier prévisionnel accuse des retards qui ne sont pas du fait du PETR.

- Information sur le personnel :
Il est signalé le départ de M. Lepeu, animateur/gestionnaire FEAMPA. Un recrutement est en cours pour le remplacer.
À la suite de la transformation du poste de chargé de mission « Plan Alimentaire territorial » en poste permanent, un recrutement est également en cours.
- Distribution des projets de territoire :
Une liste est établie et le document sera nominatif. Chaque commune recevra 5 exemplaires et les EPCI 10 exemplaires. Les élus de comité syndical, du comité de programmation/de sélection et du conseil de développement 1 exemplaire chacun.
- Intervention dans les EPCI (Conseil de développement et missions PETR) :
M. Martinez propose de consacrer 15 à 20 mn en début de conseil communautaire pour une réunion thématique correspondant aux préoccupations de la CC.
- Rencontres des 50 maires du territoire :
Un calendrier des rencontres va se mettre en place entre le mois de septembre et le mois de décembre afin de rencontrer tous les Maires du PETR.
- Journée « Porte-ouverte » du 6 juillet :
Cette journée est ouverte largement aux élus et techniciens.
La Conférence des Maires se décomposera en 3 parties : Point rapide sur les missions, Point contractualisation, restitution des commissions du Conseil de développement.
Se tiendront ensuite, après un apéritif dînatoire, le Comité syndical et le Comité de programmation LEADER.
- M. Martinez veut faire part d'un accident survenu à Marsillargues lors d'une manifestation organisée dans le cadre de « Manades je vous aimeuuuh » où une jeune fille a perdu la vie dans une chute de cheval. M. Charlier est chargé de téléphoner au maire de la commune. Un courrier de condoléances sera fait pour la famille. La manade sera également contactée. Une gerbe de fleurs est prévue pour les obsèques.
- Autres points : Mme Rosier-Dufond pense au schéma d'interprétation touristique porté par le SMCG afin de trouver des complémentarités et des actions communes coordonnées à l'échelle du PETR.

De même un point d'attention sera à porter sur l'animation territoriale de la mission tourisme du PETR pour le renouvellement du label « Vignobles et Découvertes » dès 2023.

La séance est levée à 12h00.

Compte-rendu rédigé le 21/06/2022 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue